Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le
ID : 085-200065795-20240212-D12022024_05-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 30

L'an deux mille vingt quatre, le douze février deux mille vingt quatre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le six février deux mille vingt quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Ingrid BERNARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD, Vincent BELLEAU a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Mickaël ONILLON, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS, Sarah RENAUD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D12022024_05 : Transfert des espaces communs de la résidence « Les Chasselas », située au lotissement les Jonquilles, dans le domaine public communal

Vu la délibération n° D22022021-12 du Conseil municipal en date du 22 février 2022 portant autorisation de signature de la convention de transfert de l'ilot 1 au lotissement Les Jonquilles approuvant la convention de transfert des équipements communs (voiries, espaces verts et réseaux divers) des 3 bâtiments regroupant 17 logements d'habitation en locatif social à destination du bailleur social Vendée Habitat,

Vu la convention de transfert signée entre la commune des Achards et Vendée Habitat le 2 avril 2021 et engageant la commune à intégrer au domaine public communal les équipements communs à savoir les espaces verts communs, le cheminement piéton le long des stationnements et les réseaux.

Monsieur Didier RETAILLEAU, Adjoint à l'aménagement et au cadre de vie rappelle à l'assemblée que les travaux de la Résidence « Les Chasselas » conduits par Vendée Habitat sont désormais achevés.

Considérant que l'ensemble des pièces nécessaires au transfert ont été remises à la commune et n'appellent aucune observation, il convient désormais d'intégrer les espaces communs de la résidence « Les Chasselas » dans le domaine public communal.

Conformément à la convention susvisée, l'intégration sera régularisée par le biais d'un acte authentique notarié dont les frais inhérents seront à la charge de Vendée Habitat.

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le
ID : 085-200065795-20240212-D12022024_05-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le transfert dans le domaine public de la commune des espaces communs de la Résidence « Les Chasselas » tels qu'ils ont été définis lors dans la convention de transfert signée le 2 avril 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique devant notaire dont les frais inhérents sont à la charge du demandeur,
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision et notamment de la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,

Le Maire,

Michel VALLA

MAIRIE LES ACHARDS (Vendée)

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 19/02/2024
Au registre